



Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)

Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA)



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Division du Centre d'investissement

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA

TCP/DRC/2908 (I)
(NEPAD Ref. 05/40 F)

Volume II de IV

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE

Réhabilitation et rajeunissement des plantations de palmier à huile

Mars 2006

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO:
Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: Réhabilitation et rajeunissement des plantations de palmier à huile

Volume III: Réhabilitation des périmètres rizicoles prioritaires

Volume IV: Approvisionnement des grands centres urbains en produits carnés

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU PDDAA-NEPAD

Pays:	République démocratique du Congo
Secteur d'activité:	Cultures pérennes de rente
Titre du projet proposé:	Réhabilitation et rajeunissement des plantations de palmier à huile
Zone du projet:	Bandundu (Kikwit, Kwilu) et Equateur (Bumba, Mongala)
Durée du projet:	4 ans
Coût estimé:	Coût en devises:3,1 millions de \$EU <u>Coût en monnaie locale: 1,0 million de \$EU</u> Total.....4,1 millions de \$EU

Financement envisagé:

<i>Source</i>	<i>Millions de FC¹</i>	<i>Millions de \$EU</i>	<i>% du total</i>
<i>Gouvernement</i>	83	0,2	5
<i>Institution(s) de financement</i>	1 364	3,1	76
<i>Bénéficiaires</i>	341	0,8	19
<i>Total</i>	1 788	4,1	100

¹ Equivalence monétaire:

Unité monétaire = franc congolais (FC)

1 \$EU = 440 FC

100 FC = 0,227 \$EU

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Profil de projet d'investissement bancable du PDDAA–NEPAD

« Réhabilitation et rajeunissement des plantations de palmier à huile »

Table des matières

Equivalence monétaire.....	iii
Abréviations.....	iii
I. CONTEXTE DU PROJET.....	1
A. Origine du projet	1
B. Généralités.....	1
II. ZONE DU PROJET.....	3
Zone ciblée pour la réhabilitation	4
Zone ciblée pour le rajeunissement	4
III. JUSTIFICATION	5
IV. OBJECTIFS DU PROJET	6
V. DESCRIPTION DU PROJET	6
A. Description des principales composantes	6
<u>Composante 1: Réhabilitation de palmeraies</u>	7
<u>Composante 2: Rajeunissement de palmeraies</u>	7
<u>Composante 3: Gestion du projet</u>	7
B. Description des principales activités	8
VI. COÛTS INDICATIFS	10
VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES	10
VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS	11
IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE	12
X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE	13
XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES	13
A. Problèmes en suspens	13
B. Actions proposées pour améliorer la situation.....	14
XII. RISQUES POTENTIELS	15
ANNEXES.....	17
Annexe 1: Localisation des zones cibles du projet	19
Annexe 2: Fiche de projet.....	21
Annexe 3: Eléments budgétaires.....	23
Annexe 4: Tableau des productions et recettes	25

Equivalence monétaire

Unité monétaire = franc Congolais (FC)
440 FC = 1,00 \$EU

Abréviations

AP	Antenne provinciale
APEK	Arrière-pays économique de Kinshasa
BAD	Banque africaine de développement
BCC	Banque centrale du Congo
BCDC	Banque commerciale du Congo
BCeCo	Bureau central de coordination
BNR	Blocs non en rapport
CEE	Communauté économique européenne
CHANIMETAL	Chantier naval et industrie métallurgique
CNP	Coordination nationale du projet
CP	Comité de pilotage
FAO	<i>Food and Agriculture Organisation of the United Nations</i> (Organisation des Nations Unies pour l’agriculture et l’alimentation)
GÉCAMINES	Générale des carrières des mines
IITA	Institut international pour l’agriculture tropicale
MAPE	Ministère de l’agriculture, de la pêche et de l’élevage
MARSAVCO	Margarinerie, savonnerie et cosmétiques
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
OCC	Office congolais de contrôle
ONG	Organisation non gouvernementale
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PHC	Plantations et huileries au Congo
PLZ	Plantations Lever au Congo
PMURR	Programme multisectoriel d’urgence de réhabilitation et de reconstruction
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme
RCA	République centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
SE	Secrétariat exécutif
SECID	<i>South East Consortium for International Development</i>
SMIG	Salaires minima interprofessionnels garantis
SENAFIC	Service national des fertilisants et intrants connexes
SENASEM	Service national des semences
USAID	Agence américaine pour le développement international

I. CONTEXTE DU PROJET

A. Origine du projet

I.1. Le Projet proposé de réhabilitation et rajeunissement des plantations de palmier à huile est une émanation de l'atelier de validation du Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT), atelier qui a permis la sélection et la hiérarchisation de projets bancables prioritaires pour le secteur agricole et rural pouvant être soumis par la République démocratique du Congo (RDC) au Comité directeur du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) dans le cadre de la mise en œuvre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA).

I.2. Vu l'importance que pourrait jouer le sous-secteur huile de palme dans l'économie nationale, sa relance est considérée par le gouvernement comme prioritaire parmi les cultures pérennes et une étude sectorielle sera réalisée prochainement avec l'appui du Programme multisectoriel d'urgence de réhabilitation et de reconstruction (PMURR-I). Les plantations existantes sont pratiquement inexploitées, l'organisation des producteurs est actuellement peu performante et les productions sont faibles et mal valorisées malgré le potentiel élevé du pays. Le développement de ce sous secteur nécessitera donc que des actions soient menées à la fois dans les domaines de la production, de la transformation et de la commercialisation.

I.3. Plusieurs dizaines de milliers d'ha de palmiers ont été plantés par le secteur privé sur l'ensemble du pays depuis l'indépendance jusqu'au début des années 90. Ces plantations ont été abandonnées pour la plupart depuis une dizaine d'année. Certaines d'entre elles restent sous la propriété des groupes industriels qui les ont installées en attente d'une reprise possible des activités, alors que d'autres sont complètement délaissées vu le départ des sociétés qui les ont créées ou leur trop petite dimension malgré leurs potentialités de production qui restent encore intéressantes pour beaucoup d'entre elles. Afin de ne pas perdre ce potentiel sur pieds, un projet prioritaire du PDDAA s'intéresserait à la relance des plantations existantes viables de type villageois. Du point de vue sous sectoriel, il compléterait la reprise progressive des grandes plantations industrielles d'avenir par le secteur privé. Le projet initierait ses activités dans les provinces de l'Equateur et du Bandundu où des plantations intéressantes de types villageoises existent et son expérience pourrait s'étendre en deuxième phase à l'ensemble des zones favorables à la culture du palmier dans le pays. Il s'appuierait sur les dynamiques et les potentiels existants (production) et s'attacherait en priorité à résoudre les principaux goulots d'étranglement au développement de la filière (encadrement, transformation par des technologies appropriées, commercialisation et organisation des producteurs et des transformateurs).

I.4. Le projet proposé contribuerait notamment à: (i) la diversification et l'augmentation des revenus des petits producteurs; (ii) la réduction du déficit actuel de la production en huile de palme et dérivés pour satisfaire les besoins nationaux de consommation alimentaire et agro-industrielle; et (iii) la reprise des exportations des surplus d'huile, comme avant la crise, pour répondre à la demande croissante des marchés régionaux et mondiaux et générer des devises.

B. Généralités

I.5. Située à cheval sur l'équateur, la RDC est un pays à vocation agricole où la production peut être étendue sur toute la durée de l'année. Le secteur agricole et rural y contribue pour plus de 50% du PIB et emploie plus de 60 % de la population active. L'extension du pays en latitude et en altitude (forêts humides à forêts de montagne en passant par les savanes) lui confère une très grande diversité

de climats, allant du climat équatorial au climat tempéré, ce qui permet de cultiver une large gamme de produits. Avec ses 2 345 000 km² de superficie, le pays dispose également de très larges ressources foncières encore sous-exploitées. La très faible densité de population place également la RDC dans une situation favorable en terme de disponibilité en terres agricoles. Le vaste réseau hydrographique du fleuve Congo procure au pays un peu plus de 50% des réserves en eau de l'Afrique. En plus des sociétés du secteur privé et des ONG, le PMURR permet progressivement, depuis sa mise en place en 2002, de relancer le secteur agricole et d'apporter un encadrement technique aux petits producteurs sur l'ensemble du pays.

I.6. Cet environnement naturel et institutionnel permet au secteur agricole, non seulement d'influencer l'équilibre de la balance commerciale, mais également de contribuer à la sécurité alimentaire des populations et à l'emploi en milieu rural.

I.7. Cependant, bien que disposant de larges étendues de terres arables et d'un climat favorable à la culture du palmier à huile, la RDC importe des quantités importantes d'huile de palme pour satisfaire les besoins actuels des populations urbaines et des industries locales, alors qu'il y a à peine deux décennies, elle était classée parmi les premiers pays exportateurs de ce produit. Sa production est passée de 27 290 tonnes en 1993 à 4 660 tonnes en 2002, soit une diminution de 83% tandis que les exportations ont carrément disparu. Cette diminution de la production d'huile de palme est principalement liée à l'abandon des plantations de palmiers et à la fermeture des usines de transformation (huileries) suite notamment aux troubles socio-politiques des années 1990 et à la crise économique qui s'en est suivie. Elle a aggravé la situation économique et alimentaire générale du pays vu que l'huile de palme sert à la fois de matière première à l'industrie et d'aliment à l'ensemble de la population. Le tableau ci-après présente l'évolution de la production et des exportations d'huile de palme de 1993 à 2002.

Évolution de la production et des exportations d'huile de palme de 1993 à 2002 (en milliers de tonnes)											
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Accr. %
Production	27,29	17,50	19,56	18,61	16,78	16,88	6,10	4,44	4,47	4,66	- 83
Exportation	-	0,20	5,59	1,15	0,04	0,05	0,02	-	-	-	-100

Source: Rapport Annuel de la Banque centrale du Congo (BCC) 2003.

I.8. **Importance économique.** De la couronne aux racines, le palmier à huile sert à de multiples usages: chou palmiste, vin (alcool) de palme, huile, etc. Les cendres des feuilles, celles des inflorescences mâles et des rafles interviennent dans la fabrication de savon et comme engrais. Pour le projet proposé, c'est l'huile de palme qui nous intéresse en premier lieu et l'huile palmiste comme sous produit.

I.9. La vente de l'huile de palme et beaucoup d'autres sous-produits procurent un revenu substantiel aux villageois. L'huile produite sert à la consommation ménagère mais le surplus est vendu aux fabricants de produits alimentaires et cosmétiques de Kinshasa. Il y a des extracteurs, producteurs et vendeurs qui ne vivent que des recettes de la vente de vin de palme.

I.10. L'huile de palme de la Mongala est en partie acheminée à Kisangani pour le marché de l'Est du pays et pour l'exportation vers les pays limitrophes. Celle du Kwilu est principalement vendue dans les régions diamantifères du Kasaï et aux laminoirs de la Gécamines au Katanga.

I.11. **Importance sociale.** L'importance sociale du palmier à huile peut se traduire par les effets suivants:

- la vente des amandes palmistes aide les ménages et certains élèves à s'acquitter des frais de scolarité;
- les feuilles de palmiers séchées servent comme combustibles;
- des objets d'art sont tissés avec des folioles et des frondes (feuilles);
- les balais qu'emploient les ménagères sont faits de nervures des folioles;
- le vin extrait du palmier à huile désaltère les consommateurs et intervient lors des règlements des palabres et des diverses réjouissances;
- les palmiers sont utilisés pour diverses cérémonies (mariage, deuil, accueil d'autorités...);
- l'utilisation du jeune palmier comme plante ornementale.

I.12. **Importance environnementale.** Le palmier est un bon anti-érosif avec son système racinaire densément fasciculé, qui se disperse à plus de 10 m. Il sert d'arbre d'ombrage. L'apport de nouvelles techniques culturelles et d'équipement performant permet une productivité en huile très élevée, correspondant à une utilisation rationnelle des terres.

I.13. Le palmier à huile, qui est planté après déforestation, constitue un facteur favorable à la lutte contre la désertification. Le palmier dessèche certaines mares et marécages, éliminant ainsi certains vecteurs de maladies: moustiques, sangsues.

I.14. **Importance institutionnelle.** Il existe une association des fermiers dont un mandataire est à Kinshasa depuis près de deux ans pour solliciter auprès de la Commission européenne de poursuivre le programme APEK, c'est-à-dire poursuivre les plantations de jeunes palmiers.

I.15. Une coopérative fonctionne et a reçu un moulin à manioc-maïs et un malaxeur manuel à fruits de palme de la Coopération belge mais sans suivi de leur utilisation.

II. ZONE DU PROJET

II.1. Les sites choisis sont à proximité des villes à forte concentration de la population: Bumba pour la Mongala et Kikwit pour le Kwilu. Dans la Mongala, le rajeunissement des palmiers sera opéré à moins de 15 km du fleuve Congo et à moins de 10 km de la Molua, affluent du fleuve qui se jette dans le fleuve à Bumba (voir carte en Annexe 1).

II.2. Les palmeraies du projet APEK au Kwilu sont à moins de 10 km de Kikwit et de la rivière Kwilu. Certaines de ces palmeraies longent la rivière précitée. Les fermiers possèdent chacun 7 ha de terrain dont 5 ha réservés à la culture du palmier à huile et 2 ha destinés aux cultures vivrières. La même stratégie serait adoptée à terme dans la Mongala pour les replantations.

II.3. Ces zones se prêtent bien à la culture du palmier à huile (pluviométrie, ensoleillement et températures); permettant l'obtention de bons rendements en recourant aux intrants et techniques améliorées.

II.4. Le projet a deux volets principaux: la réhabilitation et le rajeunissement, auxquels correspondent les zones spécifiques décrites ci-après.

Zone ciblée pour la réhabilitation

II.5. La réhabilitation se déroulera principalement dans la Province du Bandundu où il s'agira de remettre en bon état d'entretien puis de production environ 1 000 ha de palmiers à huile sélectionnés (Tenera) plantés en 1991–1992 par le Programme arrière-pays économique de Kinshasa (APEK–CEE–ZAIRE) dans l'hinterland de la ville de Kikwit et du Centre de Lusanga. Sur les 1 000 ha, près d'un quart était planté après forêt et le reste en rajeunissement des palmeraies industrielles de Lusanga du groupe Unilever.

II.6. Toute la superficie plantée faisait partie de la concession de PLZ (Plantations Lever au Zaïre) cédée à l'APEK pour la réalisation de ce projet. Il existe beaucoup de palmiers naturels autour des plantations industrielles et ces palmeraies naturelles sont exploitées par les paysans essentiellement pour l'extraction de vin de palme et la coupe des régimes pour la production de l'huile de palme.

II.7. Il existe des voies de communication entre la zone de projet et les villes de Kikwit et Kinshasa ainsi que les deux provinces du Kasaï, notamment par la route nationale 1. La route en partie asphaltée entre Kikwit et Kinshasa est une des voies d'évacuation des produits agricoles de l'arrière pays à Kinshasa. Au-delà de Kikwit, une route, peu carrossable, conduit aux deux Kasaï d'où on peut atteindre le Katanga par voie ferroviaire. La deuxième voie d'évacuation est la rivière Kwilu qui se jette dans la rivière Kasaï où on a deux possibilités soit monter vers Ilebo (Kasaï Occidental), soit descendre vers Kinshasa. De Kikwit, on peut aussi atteindre par avion la ville de Kinshasa et d'autres villes limitrophes au Sud du pays.

Zone ciblée pour le rajeunissement

II.8. Le programme serait de 2 000 ha dont 1 000 ha dans le District de la Mongala, Province de l'Équateur et 1 000 ha autres dans celui du Kwilu au Bandundu. C'est le Sud-Est de la Mongala qui est choisi, plus précisément dans le Territoire de Bumba. Dans ce seul Territoire, le Groupe Unilever avait installé deux agro-industries distantes de plus ou moins 70 km (Ebonda et Yaligimba). Durant des années, la palmeraie de Yaligimba était l'unique palmeraie industrielle de 12 000 ha d'un seul tenant. Le poste d'Ebonda d'une superficie 4 000 ha est à 12 km de la ville de Bumba; il n'est plus du Groupe Unilever depuis 1992.

II.9. La population y est dense et est réputée à vocation agricole. On la surnomme « Mbuza ya Mbila » c'est-à-dire les Mbuza familiarisés avec les palmiers à huile.

II.10. Comme à Kikwit, le territoire de Bumba est traversé par un grand axe routier transafricain actuellement en mauvais état venant de la République Centre Africaine via Zongo, Gemena et Lisala continuant vers Kisangani avec possibilité de rejoindre l'Uganda, le Rwanda et le Burundi. Un second axe routier relie Bumba à Yakoma, ville frontalière avec la RCA. Une autre route rejoint Bumba à Aketi, Bondo, Isiro, Buta, Bunia (vers le Soudan et l'Uganda)

II.11. A partir de Bumba, par le fleuve Congo, on peut atteindre Kisangani en amont et Lisala, Mbandaka et Kinshasa en aval. De Bumba, on peut arriver à Aketi par la rivière Itimbiri (affluent du fleuve) ou par voie ferroviaire jusque Isiro. Il existe une plaine d'aviation à Bumba, à partir de laquelle on peut atteindre toutes les villes citées plus haut.

II.12. Dans le Kwilu comme dans la Mongala, il existe des infrastructures de base: huileries de palme, rizeries, usines à café, ports et commerce général dont la plupart fonctionne au ralenti ou pas du tout.

II.13. Kikwit et Bumba ont le statut de ville et sont considérées comme poumons économiques de leurs provinces respectives compte tenu de leurs activités commerciales et économiques. Elles sont le siège des institutions publiques; Kikwit est le Chef-lieu du District du Kwilu et Bumba celui du territoire qui porte son nom. Sont représentés à Kikwit: l'USAID (SECID, IITA), la FAO, la BAD, le BCeCo et plusieurs ONG. Par contre, Il n'existe quasiment pas de structures organisées à caractère socio-économique dans le territoire de Bumba qui vient de passer cinq ans de guerre. On devra par conséquent organiser les bénéficiaires du projet de ce territoire en associations.

II.14. Pour les deux sites, les considérations agro-écologiques sont les suivantes:

	Kwilu	Mongala
Latitude:	0° à 20° Sud	0° à 20° Nord
Longitude:	0° à 20° Est	20° à 40° Est
Précipitations:	1 200 à 1 600 mm	1 600 à 2 000 mm
T° moyenne maximale:	29°C	32°C
T° moyenne minimale:	19°C	21°C
Sols:	Sablo-argileux	argilo-sablonneux
pH:	7-8	5-6,5
Populations:	environ 3 millions	1,2 millions
Superficies:	78 440 km ²	58 140 km ²
Densité:	38 habitants/km ²	21 habitants/km ²

III. JUSTIFICATION

III.1. De par ses objectifs, le projet proposé a des liens avec les cinq piliers du PDDAA, comme suit:

- l'augmentation des superficies cultivées de façon durable: 2 000 ha de rajeunissement et 1 000 ha de réhabilitation (Pilier 1);
- l'amélioration de l'infrastructure rurale et des capacités commerciales pour faciliter l'accès au marché par la réhabilitation, le rajeunissement, l'ouverture des pistes et l'implantation des malaxeurs et mini-huileries (Pilier 2);
- le renforcement et l'augmentation des approvisionnements alimentaires par la production d'huile en quantité et qualité (Pilier 3);
- la diffusion et l'adoption de technologies pour accroître la production et la productivité à long terme (Pilier 4);
- le projet est considéré comme un reboisement dans cette partie du Bandundu où la désertification progresse du Sud au Nord (Pilier 5).

III.2. Vu l'importance que pourrait jouer le sous-secteur huile de palme dans l'économie nationale, sa relance est considérée par le gouvernement comme prioritaire parmi les cultures pérennes. Plusieurs dizaines de milliers d'ha de palmiers ont été plantés par le secteur privé sur l'ensemble du pays depuis l'indépendance jusqu'au début des années 90. Ces plantations ont été

abandonnées pour la plupart depuis une dizaine d'année. Afin de ne pas perdre ce potentiel sur pieds, le présent projet est proposé pour relancer les plantations existantes viables de type villageois en complément de la reprise progressive des grandes plantations industrielles d'avenir par le secteur privé.

III.3. L'exécution de ce projet aura un effet certain d'entraînement et de revitalisation économique des milieux concernés par le projet: création d'emploi, génération et circulation monétaire en milieu rural. Il permettra de rentabiliser un potentiel existant qui a fait l'objet de lourds investissements dans le passé.

IV. OBJECTIFS DU PROJET

IV.1. L'objectif global du projet serait de lutter contre la pauvreté par l'amélioration du niveau de revenu des producteurs par la vente de l'huile de palme et des sous-produits du palmier.

IV.2. L'objectif spécifique principal serait la redynamisation des palmeraies villageoises par la réhabilitation et le rajeunissement de plantations d'avenir existantes à travers:

- l'amélioration des techniques culturales et la technologie de transformation par la formation et l'introduction des nouveaux outillages et équipements (couteau malais, presse motorisée, mini-huileries);
- l'amélioration du produit final (huile de palme) quantitativement et qualitativement par l'apport des presses motorisées ou de mini-huileries;
- le développement de l'esprit coopératif par la dynamisation et la promotion d'organisations et d'associations locales;
- le reboisement de superficies de forêts défrichées et d'anciennes palmeraies, ce qui permet de lutter contre la désertification et de préserver le sol arable;
- la création d'activités associatives et rémunératrices pour les femmes en vue de la valorisation des sous-produits (amandes et huile palmiste);
- l'introduction de variétés à haut rendement pour les cultures vivrières; et
- l'initiation des producteurs aux techniques commerciales pour la vente de leurs produits et sous-produits.

V. DESCRIPTION DU PROJET

A. Description des principales composantes

V.1. La durée du projet proposé serait de 4 ans. Concrètement, le projet réhabiliterait 1 000 ha de palmeraie villageoise dans le District de Kwilu au Bandundu et en rajeunirait 2 000 ha dans les Districts du K wilu et de la Mongala. Il viserait également à valoriser les productions et à renforcer les capacités des organisations des producteurs et autres opérateurs locaux à travers les trois composantes suivantes: (i) la réhabilitation de palmeraies; (ii) le rajeunissement de palmeraies; et (iii) la gestion du projet.

Composante 1: Réhabilitation de palmeraies

V.2. Les 1 000 ha plantés par l'APEK en 1991 n'ont pas été suivis après leur mise en terre car après les pillages, le programme APEK a arrêté toutes ses activités dans le pays. Ces palmiers qui ont 14 ans d'âge aujourd'hui atteignent leur dixième année d'exploitation avec des rendements très faibles suite à la récolte désordonnée et au manque criant d'entretien.

V.3. L'opération de réhabilitation inclurait les activités suivantes:

- l'entretien, soit:
 - le sarclage général manuel (nettoyage des interlignes),
 - le sarclage (nettoyage) des sentiers et rings,
 - l'émondage (nettoyage) des couronnes et stipes,
 - l'entretien des pistes (dégagement et ouverture des pistes);
- la récolte: la coupe des régimes et le ramassage des fruits tombés;
- la valorisation des productions par la transformation;
- la commercialisation;
- le renforcement des capacités des producteur.

Composante 2: Rajeunissement de palmeraies

V.4. Les 2 000 ha d'anciennes plantations à rajeunir ont été pratiquement abandonnés depuis une dizaine d'année. L'opération de rajeunissement inclurait les activités suivantes:

- l'établissement de pépinières;
- la préparation du terrain à planter;
- la mise en terre des plants;
- l'entretien des blocs non rapports (BNR): période de croissance non productive;
- la mise en production;
- la valorisation des productions;
- le renforcement des capacités des producteurs.

Composante 3: Gestion du projet

V.5. Au niveau de Kinshasa, un bureau de Coordination nationale du projet (CNP) serait responsable de:

- la coordination et la gestion du projet;
- la mise en œuvre du projet au niveau des sites;
- l'élaboration des rapports mensuels, trimestriels et annuels;
- la sélection et le recrutement des prestataires de service (ONG, consultants);
- le suivi interne des activités du projet sur les différents sites.

V.6. Une ONG locale par province serait responsable de l'encadrement et du suivi des producteurs et de la gestion quotidienne sur le terrain au sein des Antennes Provinciales (AP).

V.7. Concrètement, le projet cofinancerait avec le gouvernement et les bénéficiaires la mise en œuvre des activités du projet et plus particulièrement: (i) les activités de réhabilitation (matériel, main d'œuvre); (ii) le regarnissage des zones dégradées (pépinière, préparation du terrain, plantation, entretiens); (iii) la valorisation des productions (équipements); (iv) le renforcement des capacités (séances de sensibilisation et d'information, équipement des associations, formations techniques des producteurs, la mobilisation et le renforcement des capacités des structures d'appuis conseil); (v) le fonctionnement et l'équipement du CNP et des AP, des consultations nationales et internationales court terme et le suivi–évaluation interne et externe.

B. Description des principales activités

V.8. *Normes techniques:*

- chaque fermier disposerait de 7 ha de terre dont 5 ha pour la culture du palmier à huile et 2 ha réservés aux cultures vivrières;
- le cycle de récolte variera entre 10 et 15 jours maximum;
- respect rigoureux des critères de maturité:
 - pas de coupe de régimes verts,
 - régime mûr avec au moins un fruit détaché;
- respect des cycles d'entretien:
 - sarclage général: 2 passages/an,
 - émondage: 1.5 à 2 passages/an,
 - sarclage sentier et ring: 1.5 à 2 passages/an;
- entretien normal des routes et aires de collecte;
- pour les presses ou malaxeurs²:
 - taux d'extraction 16 à 18%
 - acidité < 4%
 - humidité < 0,2%
- pour les mini-huileries:
 - taux d'extraction: 20 à 21%
 - acidité < 3%
 - humidité < 0.10%
 - capacité horaire: 500 kg

² Lorsque les pourcentages de l'acidité, de l'humidité et des corps étrangers sont élevés, l'huile est dépréciée. Il est donc important d'améliorer les normes de récolte et de transformation par une surveillance accrue à la coupe et aux analyses régulières des huiles.

V.9. **Lutte phytosanitaire.** La maladie la plus redoutée est le wilt ou la fusariose; mais leur incidence est amoindrie en utilisant des graines wilt résistantes. Néanmoins cette résistance n'est pas à 100%. Mesures à prendre:

- en pépinière, tous les traitements phytosanitaires doivent être appliqués et suivis, car c'est au stade de la pépinière que les maladies sont virulentes et déciment beaucoup de jeunes plants.
- opérer des sélections sévères avant la mise en terre.
- recenser les palmiers et signaler toute anomalie.
- traiter rapidement en cas d'une attaque quelconque.

V.10. **Valorisation des productions.** Il s'agirait principalement de:

- l'appui à la transformation artisanale par la fourniture des presses et / ou malaxeurs manuels et motorisés³.
- la mise en place de mini-huileries d'une capacité horaire de 500 kg à proximité des plantations villageoises. Le but est d'augmenter la quantité et la qualité de l'huile de palme et donc augmenter les recettes.
- la réhabilitation des pistes de collecte et d'évacuation des produits.

V.11. **Renforcement des capacités** des organisations des producteurs et autres opérateurs:

- sensibilisation et formation des producteurs au mouvement associatif:
 - l'identification des besoins et objectifs d'associations des producteurs,
 - l'identification des besoins et préparation d'un programme de formation,
 - la formation technique pour la production, la transformation, la commercialisation et en gestion des associations;
- équipement des associations: matériel de bureau et de gestion;
- formation technique et en gestion des autres opérateurs en milieu rural (pépiniéristes, artisans d'entretien, mécanicien, association des femmes pour la valorisation des sous-produits: amandes et huile palmiste, savon, tourteaux);
- renforcement des capacités des prestataires de services d'appui-conseil (ONG, privés) aux organisations contractées: formation et petit équipement.

³ La transformation des produits démarrerait avec des presses manuelles fabriquées sur place (CHANIMETAL, Melotte-Congo) avant de penser à l'installation de mini-huileries.

VI. COÛTS INDICATIFS

VI.1. Les tableaux ci-dessous indiquent la répartition des coûts estimatifs du projet proposé par composante, ainsi que ces coûts par composante et par an (voir détail des coûts en annexe 3):

Répartition des coûts du projet par composante		
Composante	Coût ('000 \$EU)	% total coûts de base
1. Réhabilitation	570	16
2. Rajeunissement	2 604	70
3. Gestion du projet	520	14
Total coûts de base	3 694	100
Imprévus (*)	369	10
Coût total du projet	4 063	110

(*) L'importance des taxes actuelles à l'importation incite à la prudence dans les calculs des dépenses et à faire une réserve importante de 10% en imprévus financiers.

Répartition des coûts du projet par composante et par année					
Composante	An 1	An 2	An 3	An 4	Total
1. Réhabilitation	121	175	109	165	570
2. Rajeunissement	901	991	324	388	2 604
3. Gestion du projet	130	130	130	130	520
Total coûts de base	1 152	1 296	563	683	3 694
Imprévus	115	130	56	68	369
Coût total du projet ('000 \$EU)	1 267	1 426	619	751	4 063
Coût total du projet ('000 FC)	557 480	627 440	272 360	330 440	1 787 720

VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

VII.1. Bien que ayant une connaissance générale des zones proposées pour le projet, il est difficile au stade actuel du travail de prévoir les contributions possibles des privés et du gouvernement. C'est notamment après des visites sur le terrain plus approfondies pour rencontrer les producteurs et évaluer la situation des plantations cibles et des discussions plus importantes avec les bailleurs de fonds et le gouvernement lors de la mission de faisabilité que nous pourrons mieux apprécier les capacités et l'intérêt des différents partenaires du projet proposé et que les contributions de chacun en espèce et en nature pourront être définies.

VII.2. A titre indicatif, les contributions possibles de chacun des trois partenaires (bénéficiaires, gouvernement et bailleurs de fonds) ont toutefois été évaluées sur la base des expériences des projets antérieurs. Les bénéficiaires pourraient participer au financement du projet principalement par la fourniture gratuite d'une partie de la main d'œuvre non qualifiée et de matériaux locaux nécessaires notamment aux travaux de réhabilitation des plantations et des infrastructures. Le gouvernement pourrait contribuer à l'investissement notamment par la rémunération des cadres fonctionnaires détachés, la mise à disposition des équipes du projet de bâtiments fonctionnels et par l'exonération de certaines taxes pour l'acquisition des équipements du projet.

VII.3. Une proposition de répartition du financement est reprise dans le tableau suivant, dont les détails sont dans l'annexe 3.

Source	'000 FC	'000 \$EU	% du total
Gouvernement	83 000	189	5
Institution(s) de financement	1 364 000	3 099	76
Bénéficiaires	341 000	775	19
Total	1 788 000	4 063	100

VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS

VIII.1. Pour les 1 000 ha de réhabilitation, la moyenne des recettes annuelles attendues sera de plus ou moins 660 000 \$EU; les dépenses d'entretien et d'exploitation avoisineront les 400 000 \$EU et les bénéfices seront donc de plus ou moins 200 000 \$EU par an. Les revenus attendus seront donc suffisants pour: (i) autofinancer les opérations de maintenance et d'exploitation après la réhabilitation des plantations et donc garantir la pérennité des activités au-delà du financement du projet; (ii) apporter des revenus réguliers supplémentaires aux producteurs; et (iii) réinvestir une partie des bénéfices pour de nouveaux investissements par les associations de producteurs (extension des superficies, etc.).

VIII.2. La réhabilitation de la filière huile de palme par le projet contribuera au développement économique et social des zones cibles et de la RDC par la création d'activités durables génératrices de revenus et la relance de la filière huile de palme.

VIII.3. Du point de vue environnemental, la réhabilitation des palmeraies contribuera au reboisement des terres défrichées, à lutter contre l'érosion des terres en pentes et au maintien du microclimat.

VIII.4. Sans le projet, les rendements des plantations existantes sont faibles, ce qui entraînent des productions et des revenus trois ou quatre fois moindres qu'avec le projet comme le montre le tableau ci-dessous.

Rubriques	Avec le projet	Sans le projet
Superficies plantées	3 000 ha	3 000 ha
Production (régimes)		
en réhabilitation	8 tonnes/ha	
en rajeunissement	12 tonnes/ha	3 tonnes/ha
Production (huile)		
en réhabilitation	1,4 tonnes/ha	
en rajeunissement	1,8 tonnes/ha	0,6 tonne/ha
Revenus:		
en réhabilitation	840 \$EU/ha	
en rajeunissement	990\$EU/ha	330\$EU/ha

VIII.5. Lors de l'évaluation ultérieure du projet proposé, il sera nécessaire de réaliser: (i) une identification quantitative et qualitative plus précise des groupes cibles; (ii) une étude de faisabilité et de rentabilité financière plus approfondie des activités; et (iii) une évaluation de l'impact économique du projet proposé dans les zones cibles et au niveau national.

IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE

IX.1. La mise en œuvre du projet proposé serait placée sous la supervision d'un **Comité de pilotage** créé à cet effet. Il serait composé de représentants des organisations professionnelles, des agro-industries partenaires, d'autres opérateurs économiques liés directement ou indirectement à la filière, des bailleurs de fonds et des ministères concernés. La présidence pourrait être assurée par un représentant des organisations professionnelles.

IX.2. Le comité de pilotage se réunirait régulièrement une à deux fois par an pour examiner les rapports sur l'état d'avancement du projet établis par la **Coordination nationale du projet** (CNP), se prononcer sur les grandes orientations du projet en fonction des objectifs fixés dans le document de projet et approuver les plans d'activités prévisionnels. Il rendrait compte régulièrement de l'avancement du projet au Secrétariat exécutif du PNIMT.

IX.3. Le projet serait placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Elevage (MAPE) et mis en œuvre par la (CNP) et des **Antennes Provinciales** (AP) qui seraient pourvues de personnel recruté sur appel à candidature ouvert (fonctionnaire et non fonctionnaire) selon des procédures à préciser au cours de l'étude de faisabilité. Les candidats seraient définitivement retenus avec l'aval des bailleurs de fonds concernés par les projets respectifs. La CNP serait responsable de la coordination et du suivi évaluation des activités et de la gestion administrative et financière du projet. Les AP seraient responsables de la coordination et du suivi des activités du projet au niveau de leur province.

IX.4. La CNP serait composée de: (i) un coordonnateur national, ingénieur agronome expert en palmier, (ii) un adjoint administratif et financier, (iii) un(e) secrétaire, (iv) un chauffeur, (v) un agent d'entretien. Les antennes provinciales, qui serviraient d'interface entre les bénéficiaires et la CNP, seraient composées d'un responsable technique, un gestionnaire comptable, une secrétaire et un chauffeur. Les AP auraient une grande autonomie de gestion technique et financière conformément aux mécanismes de fonctionnement qui seraient définis dans un manuel de procédure.

IX.5. Les **prestataires de services** seraient recrutés par avis d'appel d'offre provincial, national ou international ouvert. Les prestataires pourraient être des ONG, des associations, des bureaux d'études, des projets en cours d'exécution et des consultants ayant une expérience avérée dans le domaine. La sélection des ONG, des associations, des projets seraient assurée par les bénéficiaires avec l'appui de la CNP. Dans le cas présent, deux ONG, à raison d'une par zone cible, seraient sélectionnées pour les AP et des consultants seraient recrutés, selon les besoins, pour le renforcement des capacités de ces dernières. Les prestataires devraient travailler en étroite synergie avec les structures et programmes spécialisés (SENASEM, SENAFIC, PMURR et le secteur huilier) afin, d'une part, d'éviter le double emploi et, d'autre part, de redynamiser les activités de ces structures.

IX.6. Les **bénéficiaires** seraient des personnes morales (organisations ou associations de producteurs, organisations professionnelles, etc.). Ces personnes morales devraient s'organiser progressivement en entités provinciales. Avec l'appui de la CNP, ils identifieraient leurs atouts et contraintes spécifiques, élaboreraient leurs plans d'actions, de réalisation et de financement et définiraient eux-mêmes les mécanismes de pérennisation ou d'extension du projet dans d'autres territoires ou provinces favorables à la culture.

IX.7. Il serait prévu une **évaluation du projet à mi-parcours** afin de vérifier la pertinence des stratégies et actions entreprises au cours de cette période de mise en œuvre, de tirer les leçons et de proposer des correctifs nécessaires pour la poursuite du projet. Une évaluation en fin de projet permettrait d'analyser et de tirer les enseignements des actions menées et des résultats obtenus et de

proposer aux bénéficiaires (unions, fédérations ou interprofession) les orientations et les actions à entreprendre pour consolider et développer les acquis du projet. Ces évaluations seront confiées à un bureau d'études indépendant.

X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE

X.1. La CNP procéderait au recrutement des consultants et experts selon les critères suivants:

- formation;
- expérience;
- compétence;
- réputation (moralité et intégrité);
- interview.

X.2. La coordination nationale, de commun accord avec les consultants et les experts, fixerait la durée des missions dans chacune des provinces.

Année	Consultation court-terme internationale et nationale	Expertise nationale
Année 1	1 mois	3 mois – Expert palmier (1 mois) – Expert comptable (1 mois) – Expert Génie rural (1 mois)
Année 2	15 jours	2 mois – Expert palmier (15 jours) – Expert comptable (15 jours) – Socio-économiste (15 jours) – Spécialiste en environnement (15 jours)
Année 3	15 jours	1 mois – Expert palmier (10 jours) – Expert comptable (10 jours) – Expert Génie rural (10 jours)
Année 4	15 jours	1 mois – Expert palmier (10 jours) – Expert comptable (10 jours) – Expert agrochimiste (10 jours)

XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES

A. Problèmes en suspens

XI.1. Les principaux problèmes identifiés sont liés à l'isolement actuel des zones d'intervention suite à la situation post conflit dans laquelle se trouve la RDC qui entraînent souvent un manque de services compétents et des difficultés d'approvisionnement. Plus spécifiquement, les principales difficultés auxquelles le projet devra faire face sont les suivantes:

XI.2. Techniques:

- approvisionnement en pièces de rechange matériel, produits et intrants;
- maintenance des véhicules et engins;
- fabrication des presses manuelles, concasseurs de noix;
- stockage des huiles et produits;
- évacuation des produits suite à l'isolement des zones de production.

XI.3. Financiers:

- faible capacité d'investissement des planteurs;
- présence d'institutions bancaires pour la garde de fonds;
- faible capacité de gestion des recettes par les associations de producteurs.

XI.4. Institutionnels: manque de services d'appui conseil compétents dans les provinces cibles.

B. Actions proposées pour améliorer la situation

XI.5. Domaine technique:

- Pour l'approvisionnement en pièces de rechange matériel, produit et intrants, l'unité centrale de gestion contactera les privés spécialisés dans le domaine de l'importation des pièces. On aura aussi recours aux services étatiques tels que SENAFIC, SENASEM.
- Pour la maintenance des véhicules et engins, on s'adressera aux garages de l'Etat ou privés (sociétés, confessions religieuses)
- Pour la fabrication des presses manuelles, concasseurs de noix, on pourra s'adresser à Chanimétal, Melotte Congo, Agritec, etc.
- Pour le stockage des huiles, on pourra installer des citernes en plastique ou en béton, au besoin acheter des tanks métalliques des anciennes huileries: Lusanga, Kikwit, Ebonda, Bumba.
- Le recensement des pistes de collecte à améliorer et celles à créer devra être effectué. Des contacts seront pris avec les services et projets s'occupant de l'amélioration des infrastructures routières afin de retenir les pistes identifiées dans les programmes prioritaires de réhabilitation.

XI.6. Domaine financier. Afin de pallier au manque de capacité financière des planteurs, des cultures associées seront proposées aux fermiers les plus pauvres pour être plantées soit en plein sur les deux ha de plantation, soit en intercalaires (dans les interlignes des palmiers durant la période de non exploitation). Ces productions récoltées et commercialisées chaque année constitueront des sources de revenus intermédiaires et régulières pour le producteur en attendant l'âge d'exploitation des palmiers.

XI.7. A Kikwit et à Bumba, il existe des succursales de la BCDC dans lesquelles les fonds du projet pourront être versés et gardés.

XI.8. Des séances de formation en gestion sont prévues pour les groupements de producteurs afin d’améliorer leurs capacités de gestion financière.

XI.9. **Domaine institutionnel.** Le recensement des capacités des ONG et associations existantes pouvant intervenir dans les zones cibles en vue de choisir celles qui répondront le mieux aux besoins du projet sera réalisé au début du projet. Des stages de formation pourront être organisés pour renforcer les capacités des ONG retenues et des services publics des zones cibles dans certains domaines (approche, technicités, etc.) si nécessaire.

XII. RISQUES POTENTIELS

XII.1. Les points relevés ci-après contribuent à la baisse de la production.

XII.2. **Vols de fruits.** L’huile de palme est utilisée dans les préparations des mets constituant les aliments de base des populations; le fruit de palme est fort prisé et volé par les passants. Ceux-ci prennent surtout les fruits mûrs tombés aux pieds des arbres et ou les fruits égrappés

XII.3. **Mesures:**

- éviter des cycles de coupe supérieurs à 15 jours pour diminuer le nombre de fruits tombés;
- ne pas exposer les fruits égrappés à la portée des passants;
- éviter des passages (raccourcis) dans les palmeraies;
- procéder rapidement à la transformation de fruits;
- sensibiliser les populations avoisinantes et prendre des mesures répressives en cas de vol dûment constaté.

XII.4. **Coûts de production élevés.** Certaines années, en cas de conditions de production défavorables ou de marché international déprimé (prix trop bas), les coûts de production de certaines plantations pourraient être trop élevés pour le marché national et international.

XII.5. **Mesures:** Les productions de ces plantations coûteuses seront en priorité vendus et transformés sur place pour réduire les coûts de manutention et de transport.

XII.6. **Prédateurs.** Les porcs qui mangent les fruits de palme et les amandes palmistes et les agoutis qui apprécient les tissus tendres des jeunes palmiers au cours des 2 premières années de plantation sont les principaux prédateurs.

XII.7. **Mesures:**

- éviter le vagabondage des animaux dans les plantations par la sensibilisation des populations avoisinantes;
- sensibiliser les chasseurs pour attraper les agoutis dans les plantations.

ANNEXES

Annexe 1: Localisation des zones cibles du projet

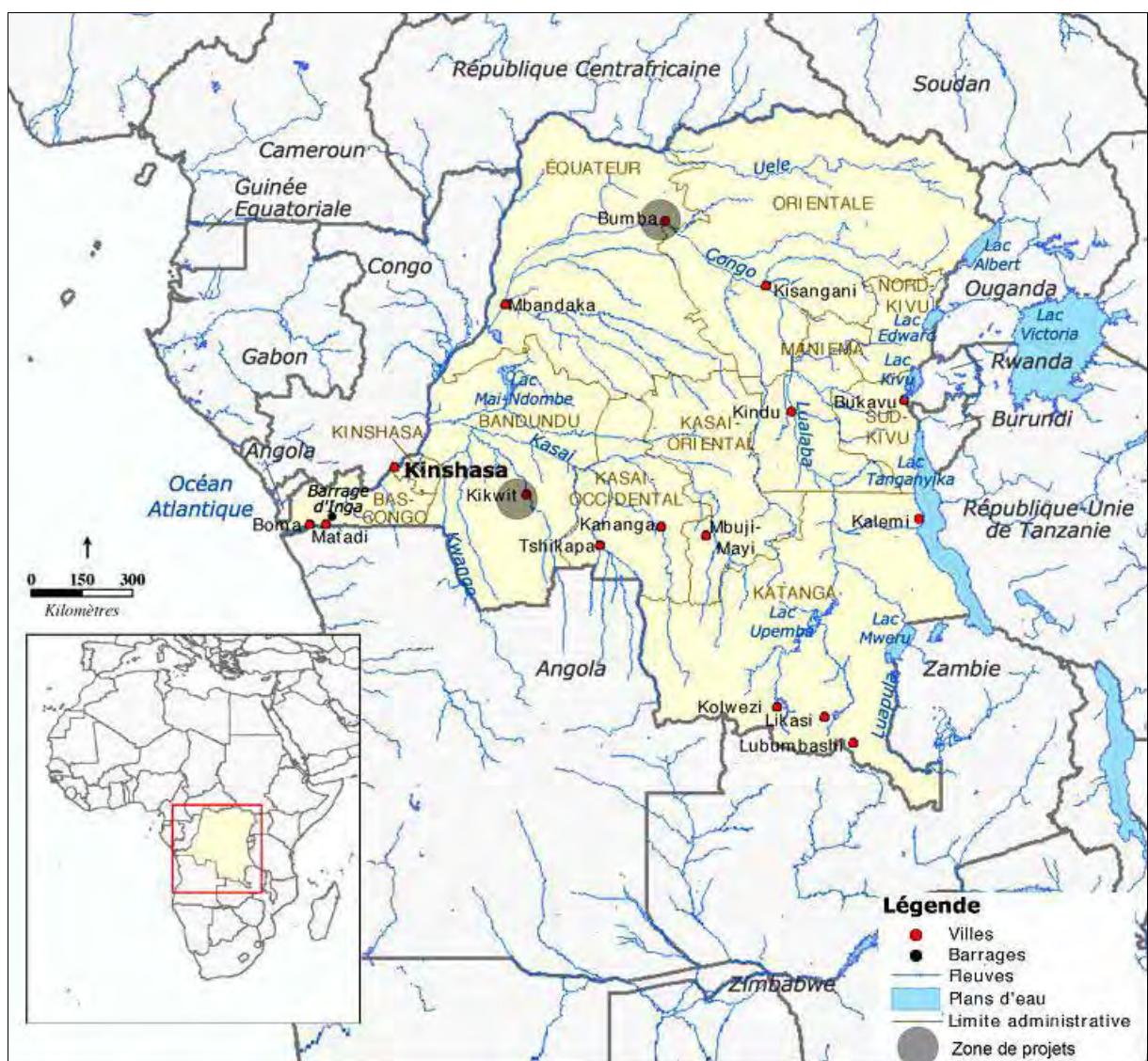
Annexe 2: Coûts détaillés du projet

Annexe 3: Fiche de projet

Annexe 4: Eléments budgétaires

Annexe 5: Tableau des productions et recettes

Annexe 1: Localisation des zones cibles du projet



Annexe 2: Fiche de projet

1. Objectifs		<ul style="list-style-type: none"> Luttes contre la pauvreté en vue d’améliorer le niveau du revenu des producteurs Redynamiser l’économie huilière dans le Bandundu et l’Equateur
2. Bénéficiaires		<ul style="list-style-type: none"> Villageois du Kwilu et de la Mongala
3. Conditionnalités	3.1 Organisationnelles	<ul style="list-style-type: none"> Reconnaissance des planteurs et leurs associations Unités de gestion du projet
	3.2. Techniques	<p>Réhabilitation et rajeunissement des palmiers:</p> <ul style="list-style-type: none"> Intensifier les palmiers agro-industriels exploitables et cessibles aux petits producteurs Entretenir les plantations existantes, rétrocédées et remises en exploitation Rajeunir les plantations de palmier rétrocédées Réhabiliter les pistes de collecte et d’évacuation des produits <p>Valorisation de la production:</p> <ul style="list-style-type: none"> Appui à la transformation artisanale Mise en place des mini- huilleries au Kwilu et à la Mongala
	3.3. Participation à l’investissement	<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaires: terrains, main d’œuvre et matériel local Gouvernement: immeubles, exonération Bailleurs de fonds: financement
	3.4. Participation au fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaire: apport de main d’œuvre pour les travaux de réhabilitation, d’entretien, de récolte, de transformation, d’entretien des pistes Gouvernement: salaire des cadres fonctionnaires
4. Normes techniques		<ul style="list-style-type: none"> Parcelles unitaires: cinq hectares de palmiers en moyenne <ul style="list-style-type: none"> cycle de récolte: 10 à 15 jours critère de maturité: des régimes mûrs avec au moins un fruit détaché; pas de coupe de régimes verts cycles d’entretien: émondage (toilettage, 1,5 passage par an); sarclage général (2 passages par an); sarclage des sentiers et rings manuel (1,5 passage/an); entretien manuel des pistes mini-huilerie: taux d’extraction 20–21 %; acidité < 3 %; humidité < 0,10%; capacité horaire 500 kg. presses manuelles ou malaxeurs: taux d’extraction: 16 à 18 %; acidité < 4 % et humidité < 0.2 %
5. Rôle des acteurs		<ul style="list-style-type: none"> ONG: au niveau des antennes: gestion, supervision et appui technique, encadrement et suivi des producteurs Bénéficiaires: exécution des micro-projets de plantations/réhabilitation
6. Organisation		<ul style="list-style-type: none"> Unité de gestion du mini-projet
7. Formation		<ul style="list-style-type: none"> Formation de l’UNP et des AP à la gestion administrative et financière Renforcement des capacités des organisations de producteurs et autres opérateurs connexes locaux Sensibilisation et formation aux mouvements associatifs Formation technique et en gestion des autres opérateurs en milieu rural: pépiniéristes, artisans mécaniciens, associations de femmes Formation des structures d’appui conseil (ONG et privés) à l’approche du projet
8. Productions		<ul style="list-style-type: none"> Régimes, huile de palme et sous produits: amandes et huile palmiste, savon, tourteaux Cultures vivrières: maïs, soja

9. Indications de performance	<ul style="list-style-type: none"> • Productivité (rendement), qualité et quantité des différentes productions/an • Superficies en palmiers réhabilitées et rajeunies/an • Nombre de petits producteurs bénéficiaires • Renforcement des capacités de petits producteurs et opérateurs en milieu rural.(stages de formation, participants, etc.) • Nombre de groupements/associations de petits producteurs fonctionnels
10. Impact socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration des revenus des petits producteurs • Amélioration des conditions de vie des bénéficiaires (réalisations indirectes: santé, école, etc.) • Dynamisme économique dans les zones cibles (marchés, échanges, diversité des activités, services, etc.) • Développement des mouvements associatifs (réalisations concrètes)
11. Risques	<ul style="list-style-type: none"> • Coût de production élevé, vols de fruits, prédateurs
12. Limitation des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Information, formation, sensibilisation, transport, contrôles
13. Sources principales des données	<ul style="list-style-type: none"> • Mémento de l'agronome et autres écrits

Annexe 3: Eléments budgétaires

Rubriques/Activités	Coût (milliers \$EU)	Contribution		
		Bénéficiaires	Gouvernement	Projet
Investissement				
Etudes préliminaires	[1]	50 000		50 000
Réalisations				
<i>I. Réhabilitation (1 000 ha)</i>				-
I.1. Matériel: outillage (émondage, sarclages)	81 000		2 000	79 000
I.2 Main d'œuvre (entretiens et récolte)	109 000	109 000		-
	[2]	190 000	109 000	2 000
<i>II. Replanting</i>				-
2.1 Pépinière				-
– Graines	186 000			186 000
– Polybags	112 000			112 000
– Engrais	63 000		3 000	60 000
– Produits phytosanitaires	39 000		2 000	37 000
– Outilage	40 000			40 000
– Transport	160 000			160 000
– Main d'œuvre	59 000	59 000		-
	[3]	659 000	59 000	5 000
2.2. Préparation de terrain – Replanting				-
– Engrais + pueraria	114 000		6 000	108 000
– Transport	128 000			128 000
– Outilage	32 000			32 000
– Main d'œuvre	210 000	210 000		-
	[4]	484 000	210 000	6 000
2.3. Blocs non en rapport (BNR)				-
– Engrais	374 000		19 000	355 000
– Transport	23 000			23 000
– Outilage	37 000			37 000
– Main d'œuvre	287 000	287 000		-
	[5]	721 000	287 000	19 000
Total Réalisations	[6] = [2] + [3] + [4] + [5]	2 054 000	665 000	32 000
				1 357 000
Valorisation des productions				
Appui à la transformation artisanale				-
– Presses, malaxeurs + maintenance	25 000	5 000		20 000
– Mini-huileries + maintenance	725 000	25 000	35 000	665 000
Total Valorisation	[7]	750 000	30 000	35 000
				685 000
Total Investissement	[8] = [1] + [6] + [7]	2 854 000	695 000	67 000
				2 092 000
Fonctionnement				
Renforcements des capacités				
– Sensibilisation et information au mouvement associatif	20 000			20 000
– Equipement des associations: matériels de bureau et de gestion	30 000		5 000	25 000
– Formation technique et en gestion des autres opérateurs en milieu rural	50 000	5 000		45 000
– Renforcement des capacités des structures d'appui conseil ONG, privés)	50 000	5 000		45 000
– Consultation court terme: expertises diverses (nat. et internat.)	170 000			170 000
Total Renforcement capacités	[9]	320 000	10 000	5 000
				305 000

Rubriques/Activités	Coût (milliers \$EU)	Contribution		
		Bénéficiaires	Gouvernement	Projet
Gestion du projet				
- Coordination nationale du projet (personnel)	110 000		40 000	70 000
- Antennes provinciales (ONG)	120 000			120 000
- Equipement UGP et AP	70 000			70 000
- Fonctionnement UGP et AP	130 000			130 000
- Suivi-évaluation et audits interne et externe	90 000			90 000
Total Gestion du projet	[10]	520 000		40 000
Total Fonctionnement	[11] = [9] + [10]	840 000	10 000	105 000
Total Coûts de base	[12] = [11] + [8]	3 694 000	705 000	172 000
Imprévus (10%)		369 000	70 000	17 000
Coût total du projet		4 063 000	775 000	189 000
				3 099 000

Annexe 4: Tableau des productions et recettes

Année	Réhabilitation (1 000 ha)			Rajeunissement (2 000 ha)		
	Tonnes régimes	Tonnes huile	Recettes ('000 \$EU)	Tonnes régimes	Tonnes huile	Recettes ('000 \$EU)
1	7 000	1 260	756			
2	8 000	1 440	864			
3	7 000	1 260	756			
4	7 000	1 260	756	4 000	720	396
5	6 000	1 080	648	6 000	1 080	594
6	6 000	1 080	648	12 000	2 160	1 188
7	5 000	900	540	12 000	2 160	1 188
8	5 000	900	540	16 000	2 880	1 584
9	4 000	720	432	16 000	4 880	1 584
10				18 000	3 240	1 782
11				20 000	3 600	1 980
12				20 000	3 600	1 980
13				20 000	3 600	1 980
14				18 000	3 240	1 782
15				16 000	2 880	1 584
16				14 000	2 520	1 386
17				10 000	1 800	990
18				8 000	1 440	792
19				4 000	720	396
20						
Totaux	55 000	9 900	5 940	214 000	38 520	21 186

N.B.: Extraction d'huile: 18%
Coût par tonne huile: 600 \$EU en réhabilitation et 550 \$EU en rajeunissement (Bandundu et Equateur)